



Pourquoi est-il obligatoire de faire homologuer ses tournois ?

- Parce que l'homologation d'un tournoi garantit que tous les participants sont bien licenciés à la FFF pour la saison en cours.
- Parce que c'est obligatoire pour l'aspect Assurance et couvrir l'ensemble des participants.
- Parce que c'est nécessaire pour l'aspect Disciplinaire.
- Parce que les arbitres officiels ne peuvent pas officier lors d'un tournoi non homologué.
- Parce que toutes les dispositions de l'article 71 (ci-dessous) ont été votées par les clubs en assemblée générale.
- Parce que l'homologation vous permet :
 - De faire connaître officiellement votre manifestation sur le site du district et réseaux sociaux.
 - De protéger les organisateurs, les bénévoles et les participants.
 - D'obtenir une dotation du District.
 - D'éviter l'amende de 150€ pour tournoi non homologué.



Rappel du règlement

ARTICLE 71

1. La demande d'organisation d'un Tournoi International ou Inter Ligues est soumise à la Ligue de Football des Hauts de France qui transmettra à la Fédération pour autorisation.
2. Pour les autres tournois y compris tournoi dit de sixte, les clubs remplissent directement le formulaire disponible via l'application ADMIFOOT 1 mois avant la date de la manifestation.
3. L'autorisation est donnée par le District.
4. Toute autre forme de jeu non conforme aux règles officielles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue Régionale ou à la Fédération en cas de tournoi inter ligues.
5. Tout club qui organiserait un tournoi sans en avoir demandé l'homologation auprès de la Ligue ou du District sera passible de l'amende prévue à l'annexe 1 du présent règlement.
6. Retour obligatoire des Feuilles d'arbitrage en cas de blessure ou remarque particulière

Annexe 1

Homologation d'un tournoi : 20 €

Tournoi non homologué : Amende de 150 €

